

Dans les couples en Aquitaine, 4 ans de différence d'âge entre les conjoints

Mireille Dalla Longa

En 2009, en Aquitaine, 1 575 000 personnes de 15 ans ou plus forment des couples, au sens du recensement, soit un homme et une femme vivant sous le même toit, et quel que soit leur état matrimonial. L'écart d'âge entre conjoints est de quatre ans, en moyenne. Dans la majorité des cas, l'homme est plus âgé.

Au-delà de ces couples, d'autres Aquitains déclarent vivre en couple. Au total, ils sont 1 616 000. C'est entre 35 et 69 ans qu'ils se déclarent davantage en couple, en moyenne trois Aquitains sur quatre.

■ 788 000 couples

En 2009, en Aquitaine, 788 000 couples (*cf. définition*) sont constitués d'un homme et d'une femme qui partagent la même résidence principale. Ce sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non, pacsés ou non (*cf. encadré*). Cela concerne 1 575 000 Aquitains.

La majorité des couples aquitains passent devant le maire

	Couples	
	Nombre	%
Deux personnes mariées	595 673	75,6
Deux personnes célibataires	132 569	16,8
Autres	59 469	7,6
Ensemble	787 711	100,0

Couples par état matrimonial légal des conjoints en Aquitaine

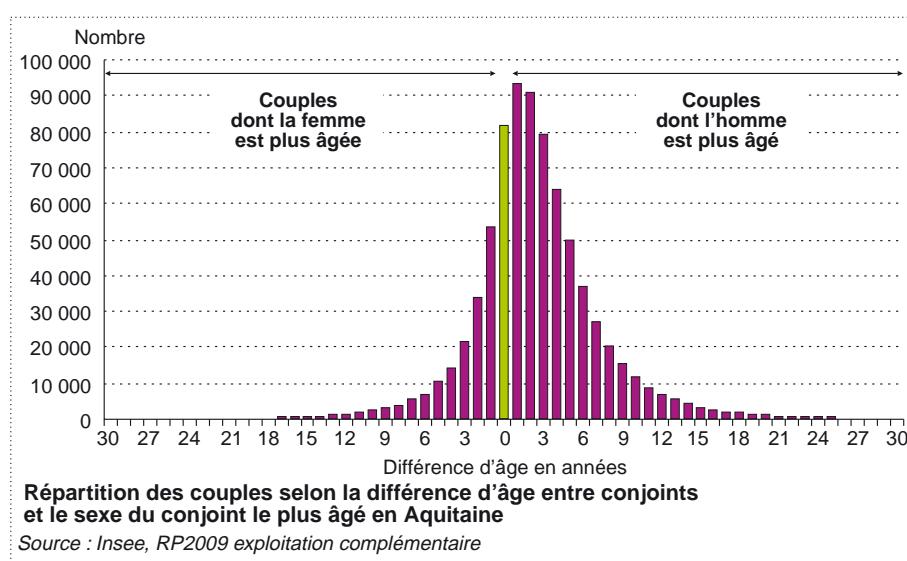
Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire

■ Différence d'âge entre conjoints : en moyenne 4 ans

Dans un couple sur dix composés d'un homme et d'une femme, les conjoints ont moins d'un an de différence d'âge. Sept fois sur dix, l'homme est plus âgé que sa conjointe et deux fois sur dix c'est l'inverse. Les conjoints ont en moyenne quatre ans de différence.

Quand la femme est plus âgée, c'est rarement de plus de 4 ans. Par contre quand c'est l'homme, l'écart d'âge atteint au moins 10 ans dans 10 % des cas.

Des hommes souvent plus âgés que leurs conjointes

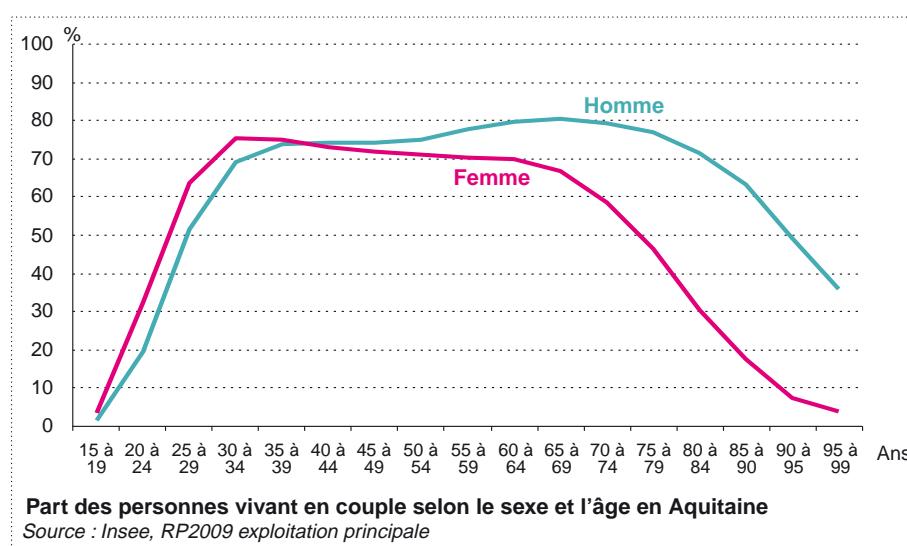


■ La vie en couple, pour d'autres personnes

Au sens large, les Aquitains sont 1 616 000 à déclarer vivre en couple, soit 40 000 de plus que les personnes constituant un couple au sens du recensement. Cela comprend les couples dont les conjoints sont de sexe différent ou de même sexe, qu'ils partagent la même résidence principale ou non. Au total, ils sont 806 000 femmes et 810 000 hommes en Aquitaine.

Dans cette population, plus de sept Aquitains sur dix âgés de 30 à 69 ans déclarent vivre en couple (74 %). Les femmes s'installent en couple plus tôt que les hommes et sont souvent plus jeunes qu'eux. Aussi, avant 40 ans, elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à se déclarer en couple. Au-delà de 40 ans, la tendance s'inverse. Ce constat s'explique en partie par le fait qu'elles se remettent en couple moins fréquemment que les hommes après une séparation, un divorce ou un veuvage aux âges plus élevés, l'espérance de vie des hommes étant plus faible. Si les femmes ne dépassent jamais les 75 % de personnes en couple dans une classe d'âge, chez les hommes la proportion atteint 80 % entre 60 et 74 ans.

Les femmes plus tôt en couple

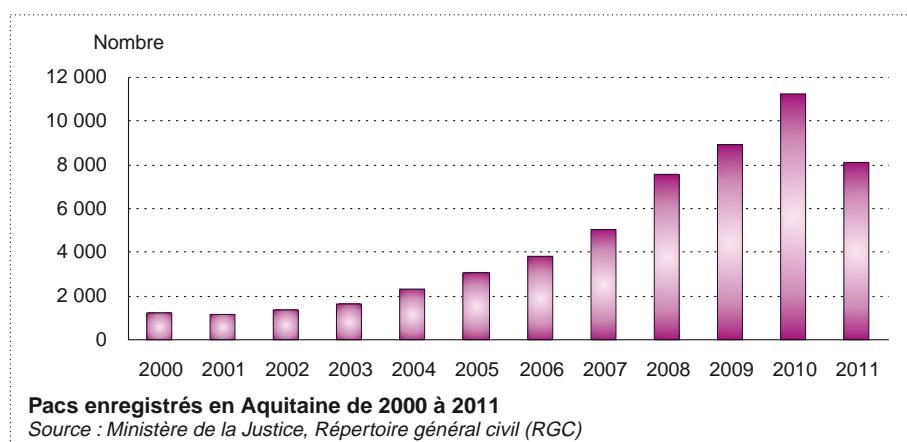


Se déclarer en couple n'est pas toujours synonyme de vivre ensemble. Parmi les Aquitains déclarant vivre en couple, 1 % vivent seuls dans leur logement : 7 300 femmes et 8 000 hommes.

Pacs : moins de 5 % entre personnes de même sexe en Aquitaine

En 2011, les tribunaux d'instance d'Aquitaine ont enregistré 8 110 pactes civils de solidarité (pacs), essentiellement conclus entre un homme et une femme. Les pacs contractés par des personnes de même sexe en représentent 4,8 %. Le nombre de pacs conclus entre deux hommes est très légèrement supérieur à celui des pacs établis entre deux femmes.

Plus de 11 000 pacs en Aquitaine en 2010



Après avoir connu une progression constante depuis sa création fin 1999, le nombre de pacs tend à diminuer. En 2012, sur les neuf premiers mois de l'année, 5 350 pacs ont été signés, soit 14 % de moins que sur la même période de l'année précédente. La part des pacs contractés entre personnes de même sexe tend également à se réduire : elle était de 6,6 % en 2007, elle passe à 4,8 % en 2011 et 4,3 % sur les neuf premiers mois de 2012. Ces tendances sont toutefois à interpréter avec prudence, car il s'agit ici seulement des pacs enregistrés par les tribunaux d'instance. En effet, depuis l'application de la loi du 28 mars 2011 relative à la modernisation des professions judiciaires ou juridiques, les notaires sont habilités à enregistrer les pacs.

Définition du couple

Couple au sein d'un ménage (recensement de la population) :

Cette définition est utilisée pour étudier la composition des familles au sein d'un logement, et notamment des familles avec enfant(s). Un couple au sein d'un ménage est formé d'un homme et d'une femme âgés de 14 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et qui répondent, sauf exception, à au moins l'un des deux critères suivants : ils déclarent tous les deux être mariés ou ils déclarent tous les deux vivre en couple. Les couples ainsi définis sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non.

Pour en savoir plus

Le couple dans tous ses états

Insee Première n°1435 - février 2013

Les pacsés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés ?

Ined - Population et Sociétés n° 497 - février 2013

Mariage, union libre ou Pacs : à chaque âge sa forme de couple

Insee Île-de-France - Faits et chiffres n° 302 - février 2013

(Version imprimable de : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=19584)